



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 15 janvier 2024 à 20 heures 00 minutes
Mairie de Waltenheim

Présents :

M. BRUYERE Thierry, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, Mme HEINTZ Francine, Mme HERBY Chantal, Mme KUNTZ Valérie, M. MASSE Benoît, Mme MONDIERE Virginie, M. SCHERRER Serge, M. SCHOTT Jean Louis, M. STAMPFLER Timothé, Mme STREISSEL Patricia, M. VIDALE Patrick

Procuration(s) :

M. KUENTZ Anthony donne pouvoir à Mme HERBY Chantal,
Mme LE MAITRE Katia donne pouvoir à Mme KUNTZ Valérie,
Mme MARTIN Barbara donne pouvoir à M. BRUYERE Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. KUENTZ Anthony, Mme LE MAITRE Katia, Mme MARTIN Barbara

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PILLAUD

Président de séance : Mme KUNTZ Valérie

Ordre du jour

- 1 - Approbation du conseil municipal du 13 novembre 2023
- 2 - Décision modificative 2023/02 Travaux immobilisés
- 3 - Maison de santé
- 4 - Demande de subvention collègue Sainte Ursule
- 5 - Pacte de gouvernance
- 6 - Contrat annuel de déneigement
- 7 - Divers

1 - Approbation du conseil municipal du 13 novembre 2023

Le procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les conseillers municipaux pour lecture, est approuvé et signé séance tenante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Décision modificative 2023/02 Travaux immobilisés

Madame la Maire expose qu'une décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif.

Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Et au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été

sous-estimés ou surestimés.

De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires. De la même manière, il convient d'intégrer les résultats constatés au compte administratif. Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative N°2/2023 du budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim,

ADOpte la décision modificative n°2/2023, toutes sections confondues, pour le budget principal 2023 telle que présentée dans les tableaux ci-après,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

Article	Section	Montant	Montant
042 ART 722	Fonctionnement		5467.72
040 ART 21351	Investissement	5467.72	
023	Fonctionnement	5467.72	
021	Investissement		5467.72

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Maison de santé

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal des difficultés rencontrées sur notre territoire par les professionnels de santé pour le renforcement de l'offre actuelle en matière de soins et notamment sur le plan du recrutement de nouveaux médecins en prévision des départs imminents à la retraite de médecins généralistes. Il convient également de tenir compte de l'augmentation constante de la population.

A l'initiative du Maire de Sierentz, une réunion s'est tenue le 9 février 2023 en présence des professionnels du pôle santé de Sierentz. Aussi pour faciliter le recrutement et rendre le territoire plus attractif pour les professionnels, il est nécessaire de les soutenir et de les accompagner dans certaines tâches administratives chronophages telles que secrétariat, accueil du public, prise de rendez-vous, comptabilité...

D'un commun accord avec les mairies représentées par leur maire lors de cette réunion, il est envisagé que les communes du bassin versant du Sauruntz (Geispitzen, Magstatt-le-Haut, Magstatt-le-Bas, Rantzwiller, Wahlbach, Waltenheim, Uffheim, Koetzingue, Zaessingue) se rassemblent pour la prise en charge financière du recrutement et la gestion d'un secrétariat à temps complet. Ce soutien sera vraisemblablement fait par le biais d'une association à constituer par exemple, et la contribution pourrait se baser sur des critères tels que le nombre d'habitants de chaque commune.

Considérant la nécessité de maintenir une présence médicale adaptée et un accès au plus grand nombre d'habitants, il est proposé de donner un accord de principe sur les propositions arrêtées lors de cette réunion du 9 février, et habiliter Monsieur le Maire à poursuivre les démarches en ce sens.

Considérant que la présentation du 9 février 2023 est caduc depuis la nouvelle réunion du

9 novembre 2023,

Entendu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim,

DE DONNER son accord de principe pour trouver des solutions à l'installation de nouveaux médecins en concertation avec les communes du bassin versant du Sauruntz (Geispitzen, Magstatt-le-Haut, Magstatt-le-Bas, Rantzwiller, Wahlbach, Waltenheim, Uffheim, Koetzingue, Zaessingue) afin de créer un groupe de travail.

DE CONVENIR que le modèle retenu à l'issu de cette réflexion donnera lieu à une nouvelle décision du conseil municipal.

D'HABILITER Madame la Maire à poursuivre les démarches en ce sens et à signer tout document y afférent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Demande de subvention collège Sainte Ursule

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal avoir réceptionné un courrier du collège Sainte-Ursule de Riedisheim demandant une subvention pour le séjour pédagogique d'un de ses élèves habitant à Waltenheim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim

DECIDE de ne pas subventionner le séjour pédagogique du collège Sainte-Ursule,

CHARGE Madame la Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Pacte de gouvernance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1111-9-2,

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, et notamment son article 2,

Vu la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, transmise par courrier de M. le Président du conseil régional de la Région Grand Est en date du 19 octobre 2023,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Waltenheim

DECIDE d'émettre un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est.

DEMANDE de prévoir la possibilité de suppléances, en cas d'indisponibilité du

représentant ciblé dans la composition par collèges.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du conseil régional de la Région Grand Est.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Contrat annuel de déneigement

Madame la Maire soumet aux conseillers municipaux le devis des Ets BARTH SCHNEIDER pour le déneigement du village (saison hivernale 2023/2024). Les frais fixes dépendent du délai d'intervention en heures après l'appel de la commune.

Pour mémoire, le minimum des frais fixes demandés pour la saison 2022/2023 s'élève à 525 €, pour un délai de 5 heures (choix N-1).

Madame la Maire soumet aux conseillers le tableau des frais fixes en fonction du délai d'intervention.

555 €	(délai d'intervention dans les 5 H)
666 €	(délai d'intervention dans les 4 H)
777 €	(délai d'intervention dans les 3 H)
888 €	(délai d'intervention dans les 2 H)
1004.29 €	(délai d'intervention dans les 1 H)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Waltenheim,

EMET émet un avis favorable à l'offre précitée,

FIXE le délai d'intervention à 5 heures soit des frais fixes de 555 €,

AUTORISE autorise Madame la Maire à signer le présent contrat d'entretien et tout documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Divers

- Filet inflation

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a remboursé le filet inflation à l'Etat.

- Subvention SLA

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que la commune va recevoir une subvention de Saint-Louis Agglomération pour l'installation des horloges.

- Rapport eau et assainissement SLA

Madame la Maire a transmis pour lecture aux membres du conseil municipal les rapports eau et assainissement de Saint-Louis Agglomération.

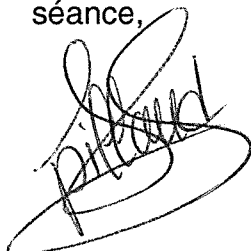
- Vie associative

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que l'association Walt'verts est créée.

- Fêtes et cérémonies

Madame Francine HEINTZ a fait remonter à Madame la Maire que de nombreux habitants sont déçus de ne plus avoir de voeux du Maire. Madame la Maire a pris acte et demande que la commission fêtes et cérémonies se réunisse afin d'organiser les prochaines manifestations.


Le Secrétaire de
séance,



Fait à WALTENHEIM

Le Maire,



 Valérie KUNTZ
Madame la Maire
Maire de Waltenheim